

COMMUNIQUE FEDERAL

le 26 Février 2019

AIDE SOIGNANT, UN METIER EN PERIL ???

Selon le journal « ESPACE INFIRMIER », le métier d'aide-soignant aurait perdu son aura, il en veut pour preuve que ces deux dernières années le nombre de candidats au concours a chuté de moitié.

Pour la **CFTC**, cela s'explique à plusieurs niveaux : la pénibilité du métier, les contraintes physiques et psychiques, la difficulté de conjuguer vie professionnelle et vie familiale sans oublier les salaires.

Mme la Ministre avait promis une amélioration des rémunérations dans la filière personnes âgées et une fois de plus, la montagne a accouché d'une souris, la réponse n'est pas à la hauteur des espérances et encore moins des enjeux !

Les budgets de formation sont devenus squelettiques et aujourd'hui il est presque impossible d'obtenir une formation promotionnelle y compris en interne.

Et ceci ne va pas s'arranger car la promotion souvent demandée par les aides soignant-e-s est celle d'infirmier-ère et va être impactée par le mode d'intégration des étudiant-e-s en IFSI.

En effet, la suppression du concours d'entrée en IFSI au profit de Parcours Sup a été actée.

Quelles seront les organisations mises en place pour permettre aux aides soignant-e-s de l'intégrer ?

La **CFTC** qui a toujours milité pour que le bac soit la porte d'entrée, mais a toujours défendu les promotions internes, est très inquiète.

La **CFTC** demande une voie d'accès aux IFSI par une VAE spécifique qui doit se décliner dès maintenant.

Pénibilité, souffrance au travail, salaire de misère, ne peuvent attirer les jeunes à s'engager dans cette profession.

.../...

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

Fédération CFTC Santé Sociaux - 34 quai de la Loire - 75019 Paris
tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr

La CFTC s'engage à défendre

- Une révision du programme de formation, dans le cadre d'une augmentation de la durée des études portées à 18 mois.

Formation qui s'appuiera sur des modules approfondis en gériatrie, en développement numérique et robotique, en soins délégués par l'infirmièr-e.

- Un reclassement en catégorie B pour les aides-soignant-e-s, les auxiliaires de puériculture, les AMP accompagné d'une revalorisation salariale à la hauteur des enjeux et des primes incluses dans les salaires.
- Des ratios en EHPAD avec un agent par personne âgée.
- Des formations qualifiantes préparant au développement de carrières et préparant les prochaines mutations de la Santé.
- La CFTC demande avec force que toute la carrière soit prise dans le compte pénibilité.

La CFTC demande à Madame la Ministre de la santé, un vrai redressement de la situation dans tout le secteur de la santé, public privé et médico – social.